



NOTICE D'EMPLOI et d'ENTRETIEN

COUL100 BAES AMB 113LN

Certificat LCIE : T 14008

BLOC AUTONOME D'ECLAIRAGE DE SECURITE (BAES)

CONFORME AUX NORMES : NFC 71 806, NFC 71 801, NFC 71 820, NF EN 60598-2-22 et NF EN 60 598-1

0 – DESCRIPTIF

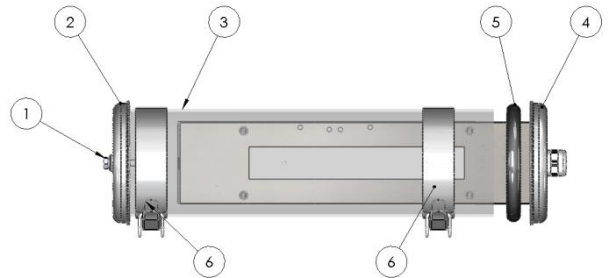
Ce BAES d'ambiance, de type non permanent, est équipé d'un module led et a une enveloppe tubulaire en polycarbonate de diamètre 100 mm. Il est certifié conforme à la norme NF C 71 820 (performance SATI).

1 – INSTALLATION

1.1 – Mettre en place les bandeaux de fixation ③ seuls en choisissant l'écartement le plus fonctionnel.

1.2 – Avant montage de l'appareil dans ses 2 bandeaux :

- dévisser la vis centrale ①, libérant ainsi la platine interne, le flasque ② restant en position,
- retirer la platine en tirant sur le flasque ④ et enlever le joint ⑤,
- raccorder (voir § 2),
- replacer soigneusement le joint ⑤ en place sur le corps tubulaire ③.
- réintroduire la platine jusqu'à atteindre la vis centrale,
- revisser complètement la vis centrale ① pour assurer l'herméticité de l'appareil. Eviter un serrage excessif.



1.3 – Mettre l'appareil dans ses bandeaux préalablement fixés selon le § 1.1

1.4 – Serrer le PE.

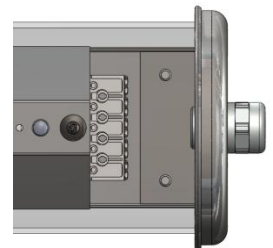
1.5 – Eventuellement, en ouvrant les bandeaux de fixation, faire tourner l'appareil pour le placer dans l'axe d'éclairage désiré.

2 – RACCORDEMENT (à effectuer hors tension)

2.1 – passer le câble d'alimentation par le PE du flasque sans le serrer,

2.2 – raccorder la phase et le neutre sur les bornes (N,P) ainsi que les fils de télécommande sur les bornes prévues à cet effet (+ et -). **Le signal délivré par la télécommande doit être de 12V polarisé.**

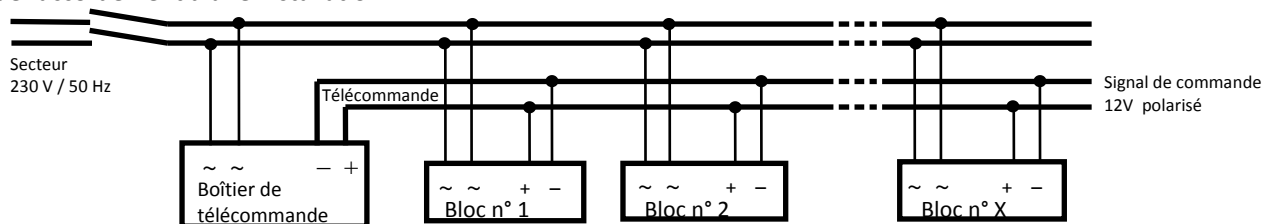
Nous recommandons l'usage de la télécommande universelle TMU-300U (code de commande interne : PU46646), celle-ci permet de commander des luminaires de marques différentes sur la même installation, se référer à la notice de la télécommande pour plus de précisions sur sa configuration (Luminaire SATI → système dit « ZX » sur la notice)



RAPPEL :

- L'alimentation secteur de l'appareil doit être prise en aval du dispositif de protection et en amont du dispositif de commande de l'éclairage normal du local où il est installé.
- Afin d'assurer l'herméticité prévue, l'usage d'un câble d'alimentation est nécessaire. Nous préconisons par exemple du U1000 R2V ou du H07 RNF 5x1.5² dans les 2 cas.

Principe de raccordement d'une installation :



3 – MISE EN SERVICE DE L'INSTALLATION

- Après raccordement au réseau, laisser l'appareil en charge au moins 24 heures, sans interruption.
- Vérifier si les LEDs blanches de veille et la led verte sont allumées.

Après 24 heures :

- Couper l'alimentation secteur du bloc. Il passe à l'état de fonctionnement (source allumée, LEDs blanches éteintes).
- Lancer un ordre d' "extinction" à partir du boîtier de télécommande : le bloc passe au repos (source éteinte).
- Lancer un ordre d' "allumage" à partir du boîtier de télécommande : le bloc passe à l'état de fonctionnement (source allumée).
- Rétablir l'alimentation secteur du bloc. Il revient à l'état de veille (LEDs blanches de veille témoin et LED verte allumées).

ATTENTION : Lors des essais de télécommande, si certains appareils fonctionnent à l'inverse des autres (les sources leds s'allument au lieu de s'éteindre et inversement), il y a lieu de vérifier le respect des polarités sur le bornier de raccordement de télécommande des appareils concernés.

Il est possible d'initialiser l'heure et le jour des tests par l'intermédiaire des boîtiers de télécommande

4 – MAINTENANCE

Ces appareils effectuent automatiquement les tests décrits dans le règlement de sécurité :

- En permanence test des leds de veille et de la charge de la batterie.
- Une fois par semaine : contrôle de la source
- Toutes les 10 semaines : contrôle de l'autonomie de l'appareil

Dans le cas d'une coupure de secteur dans les 24h qui précèdent la réalisation d'un test d'autonomie, celui-ci sera reporté d'une semaine.

Les résultats des tests sont relevés visuellement auprès de chaque appareil :

- Led verte allumée / jaune éteinte : Tests satisfaisants
- Led verte éteinte / jaune allumée : Défaut charge batterie. Remplacer la batterie
- Led verte éteinte / jaune clignotante : Défaut de la source de secours. Remplacer la source de secours ou retour usine.
- Led verte clignotante / jaune éteinte : Test en cours, attendre la fin du test

Réalisation de tests manuels à l'aide de la télécommande TMU-300U :

Un test d'autonomie ou de la source peut être réalisé sans avoir à attendre 10 semaines. Pour cela, il faut opérer de la façon suivante :

- le ou les blocs sur lesquels on souhaite effectuer un test de lampes ou d'autonomie devront être alimentés depuis au moins 24 heures ininterrompues.
- appuyer sur allumage de la télécommande.
- les blocs commenceront à effectuer le test d'autonomie et celui des lampes simultanément. La Led verte clignote.

Le test peut être arrêté en appuyant sur arrêt de la télécommande. Il sera alors impossible de lancer un nouveau test avant 24 heures. La réalisation de ce test n'affectera pas la programmation des tests automatiques. Si ce test est lancé dans les 24H qui précèdent un test automatique d'autonomie, ce dernier sera alors décalé de 10 semaines.

5 – ENTRETIEN

L'appareil ne nécessite aucun entretien particulier. Seules les batteries doivent être remplacées lorsque le bloc ne peut plus assurer une heure d'autonomie. Cette opération doit être effectuée par du personnel qualifié.

6 – PIÈCES DE RECHANGE

	Désignation	Code commande
Batterie	BATTERIE NIMH 6V - 1,6Ah	PU46321

7 – ACCESSOIRES

Boîtier de télécommande TMU-300U : Code PU46646.

Cette télécommande est livrée avec sa notice, la technologie intégrée dans le luminaire correspond au système « ZX » (= SATI)

8 – CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

- Bloc autonome d'éclairage de sécurité (BAES) d'ambiance à Led
- Indice de protection : IP 68-4m / IK 10 (20 joules)
- Température ambiante Ta : 30°C
- Tension nominale d'alimentation : 230 V / 50Hz
- Autonomie assignée : 1 heure
- Flux assigné : 330 lm

9 – GARANTIE

Nos appareils sont garantis cinq ans (hors batteries) à partir de la date de livraison contre tout vice de fabrication, pièces et main d'œuvre comprises, lorsque ceux-ci sont installés et utilisés dans des conditions normales. Cette garantie s'entend retour par vos soins en nos ateliers du matériel défectueux.

10 – ENVIRONNEMENT



Les accumulateurs qui équipent cet appareil contiennent du nickel-hydrure métallique et peuvent être nocifs pour l'environnement (décret n° 99-374 du 12 mai 1999).